



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 02 juin 2014
à 14h30
à Saint Sauves d'Auvergne

Commune	Titulaires	Excusés	Pouvoirs
Avèze	Alain CHABAUD		
	Roger SERRE		
Bagnols	Jean Louis GOIGOUX		
	Martine CHARBONNEL		
Cros	Jean Louis GATIGNOL		
	Ludovic VERNET		
Labessette	Joël PICARD		
		Paul GAY	Joël PICARD
Larodde	Georges GAY		
	Bernard GUITTARD		
La Tour d'Auvergne	Marie Madeleine FERAYROLLES		
	Guy GATIGNOL		
Saint Donat	François MARION		
	Martine MARION		
Saint Genès Champespe		Daniel GAYDIER	François MARION
Saint Julien Puy Lavèze	Yves CLAMADIEU		
	Patrick MARTY		
Saint Sauves d'Auvergne	David SAUVAT		
	Lydia PAPON CLAMADIEU		
	Fabien GANDEBOEUF		
Singles	Jean Jacques VANTALON		
		Jean Claude BRUEL	Jean Jacques VANTALON
Tauves	Christophe SERRE <i>départ à 16h30</i>		Didier BONHOMME <i>à partir de 16h30</i>
	Didier BONHOMME		
Trémouille Saint Loup	Bruno EYZAT		
	Marie MONTEIL		

Nombre de présents : 23

Nombre de voix : 26

Ordre du jour

1. PRÉSENTATION DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ.....	2
2. BUDGETS PRIMITIFS 2014.....	3
3. DÉCISION MODIFICATIVE N.1.....	6
4. FRAIS DE DÉPLACEMENT / CNFPT.....	6
5. PROJET DE SALLE DE SPECTACLES.....	8
6. PROGRAMMATION CULTURELLE 2014-2015.....	10
7. DESSERTE FORESTIÈRE.....	11
8. LIGNE DE TRANSPORT BUS VERT.....	13
9. LOGEMENTS SOCIAUX.....	16
10. COMMISSIONS INTERCOMMUNALES.....	18
11. QUESTIONS DIVERSES.....	19

Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 06 mai 2014:

Rectification p8 : Christophe SERRE - Président de la commission sport / Commune de Tauves St Donat

M.David SAUVAT intervient pour présenter M.Fabien GANDEBOEUF nouveau délégué communautaire de Saint Sauves.

M.Le Président le remercie, accueille M.Fabien GANDEBOEUF et indique être ravi de voir les délégués communautaires de St Sauves siéger au complet.

Désignation d'un secrétaire de séance : M.Fabien GANDEBOEUF est désigné secrétaire de séance.

GESTION DU PERSONNEL

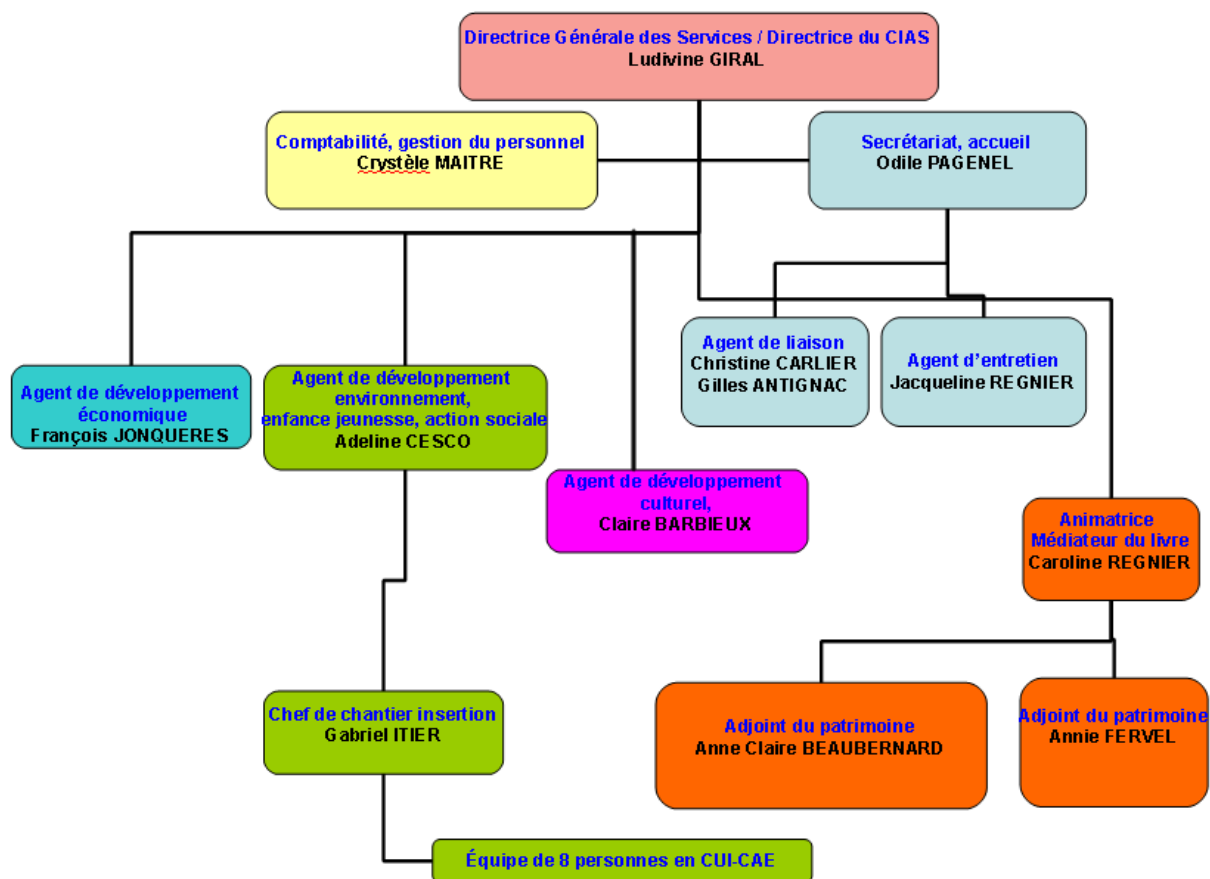
1. PRÉSENTATION DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ

Présentation de chacun des agents intercommunaux.

M.Le Président informe qu'une présentation de la Communauté de communes sera proposée en direction des conseillers municipaux dans les 2 prochains mois.

L'objectif sera de présenter la Communauté de communes et de dresser un état des lieux des besoins des communes pour le prochain projet de territoire.

M.Le Président ajoute qu'un vice-président ou lui-même seront présents.



FINANCES PUBLIQUES

2. BUDGETS PRIMITIFS 2014

Présentation des budgets de la communauté votés le 6 mars 2014 :

M.Le Président dresse une présentation du budget primitif 2014 de la Communauté, voté le 6 mars dernier.

Budget principal / Section de fonctionnement :

**service informatique :*

M.Guy GATIGNOL s'interroge quant à la suppression du poste d'agent informatique - multimédia en 2010 et regrette que cette suppression de poste se soit faite dans un domaine en pleine effervescence.

Il trouve que depuis, ce service est délaissé.

M.Le Président rappelle que la suppression de poste s'est faite à la suite d'un départ d'un agent et a permis de réaliser des économies de fonctionnement.

M.Guy GATIGNOL demande si cette absence pourrait se combler par des stagiaires en master par exemple.

M.Le Président explique que la Communauté recrute régulièrement des stagiaires mais de façon ponctuelle et en fonction des besoins sur un projet précis.

Il n'est pas possible d'assurer un service par des stagiaires.

Il rappelle que la décision a été prise en 2010 dans un contexte particulier.

Il ajoute enfin que le prestataire informatique retenu pour assurer la maintenance et le suivi du parc donne entière satisfaction.

** service ordures ménagères :*

A la demande de M. Jean Louis GOIGOUX, M. Le Président donne la définition de la REOM et TEOM : redevance / taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Ce service, pour lequel la Communauté de communes fait office de boîte aux lettres entre le trésor public, l'usager et le SMCTOM ou SICTOM, permet de percevoir une dotation globale de fonctionnement bonifiée. La bonification s'élève à près de 64 000€.

M. Joël PICARD souhaite avoir des précisions quant aux montants prévus aux chapitres 65 et 67.

M. Le Président répond qu'il s'agit d'un montant estimatif pour 2014 correspondant à d'éventuelles annulations de titres ou admissions en non valeur.

** service sport :*

M. Guy GATIGNOL demande à quoi correspondent les sommes budgétées sur ce service.

M. Le Président répond qu'il s'agit des coûts de fonctionnement du complexe sportif (48 000€).

Il rappelle que les communes participent à hauteur de 30 000€ dans le cadre de l'attribution de compensation.

M. Guy GATIGNOL souhaite connaître le montant de la capacité d'autofinancement de la Communauté en 2013.

Il demande également si la Communauté de communes a une ligne de trésorerie, souhaite connaître le montant plafond et rappelle qu'une ligne de trésorerie doit être remboursée dans l'année et non considérée comme un emprunt.

M. Le Président répond que la CAF brute était de 157 000€ en 2013.

Concernant la ligne de trésorerie, il informe que Sancy Artense Cté dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 400 000€ et que la ligne de trésorerie n'apparaît pas dans le budget.

M. Christophe SERRE indique que c'est un bon outil de gestion.

M. Guy GATIGNOL souhaite attirer l'attention sur les risques d'une ligne de trésorerie et s'interroge quant aux intérêts correspondants.

M. Le Président répond qu'il est tout à fait conscient du rôle et des dangers d'une ligne de trésorerie.

M. Ludovic VERNET s'interroge quant aux dépenses incompressibles qui s'élèvent à 1 900 000€ environ et aux recettes sans affectation qui s'élèvent à environ 1 600 000€. Il demande comment sont financés les 300 000€ restants, quelles sont les marges de manœuvre de la collectivité pour équilibrer.

M. Le Président répond que le budget 2014 est bien équilibré mais qu'il faudra nécessairement compenser les futures dépenses, le cas échéant.

M. Christophe SERRE ajoute qu'il faudra réduire les dépenses ou augmenter les recettes.

Budgets annexes :

** logements sociaux :*

Concernant le projet de création de 7 logements sociaux à La Tour d'Auvergne porté par le bailleur social Auvergne Habitat, Mme Marie Madeleine FERAYROLLES informe qu'un premier appel d'offres restreint a été lancé par le bailleur mais s'est révélé infructueux pour l'ensemble des lots.

M. Le Président indique que la Communauté prend en charge les VRD (voiries et réseaux divers) et cautionne les emprunts à 50%.

** multiple rural à Larodde :*

Mme Marie Madeleine FERAYROLLES s'interroge quant à l'acquisition du bâtiment par la Communauté de 50 000€ et demande si le bâtiment ne pourrait pas être cédé à l'euro symbolique.

Elle ajoute que la commune de La Tour d'Auvergne a financé la démolition de la maison moulin pour 50 000€ et apporte un fonds de concours de 50 000€ à la Communauté pour Auvergne Habitat afin que ce projet puisse aboutir.

M. Le Président rappelle que ce budget a été voté le 6 mars dernier.

M. Georges GAY indique qu'il attend de voir où en est le projet avant de se prononcer.

** pépinière d'entreprises :*

Mme Lydia PAPON CLAMADIEU demande si l'ensemble des locaux sont loués et quelle est la surface des ateliers.

M. Le Président répond que 2 ateliers sur 3 sont actuellement loués.

M. Yves CLAMADIEU répond qu'un atelier fait approximativement 300m².

** zone d'activité de la courtine :*

M.Le Président indique qu'il s'agit d'un budget lotissement.

M.Le Président termine la présentation en informant que le centre intercommunal d'action sociale dispose d'un budget propre pour lequel la Communauté a prévu de verser en 2014 une subvention d'équilibre de 75 000€. Le CIAS gère 3 services : le portage de repas, le chantier insertion et l'accueil de loisirs. Chacun de ces services coûte approximativement 30 000€.

Concernant les budgets annexes, M.Guy GATIGNOL demande s'il est prévu de réduire les déficits qui sont chroniques.

M.Christophe SERRE reprend ses propos du Conseil Communautaire du 6 mars dernier où il a proposé de trouver des éléments de ressources sur plusieurs années pour résorber ces déficits.

M.Le Président apporte une nuance à ces propos : des déficits pourront se réduire par exemple si la pépinière est bien louée, mais cela ne comblera pas le déficit antérieur.

Pour le budget annexe des logements sociaux, il ajoute que même en louant l'intégralité des logements et même en arrêtant la gestion par l'OPHIS des logements à Bagnols, le déficit ne sera pas comblé.

Pour les multiples ruraux : celui de St Donat n'est pas en déficit car il n'y avait pas eu d'emprunt et les deux multiples sont bien loués ce qui explique que les déficits se réduisent.

Il ajoute une précision quant aux subventions d'équilibre qui - bien qu'elles ne soient pas versées - sont systématiquement prévues depuis le budget principal.

M.Le Président informe que la Chambre Régionale des Comptes étudie actuellement les budgets de la Communauté et notamment le fait que les budgets annexes commerciaux ne devraient normalement pas être en déficit.

M.Guy GATIGNOL est inquiet du contrôle de la chambre régionale des comptes.

M.Christophe SERRE informe qu'il ne s'agit pas de mise sous tutelle ou de zone d'alerte, mais d'erreurs d'imputation. Il ajoute que verser une partie des subventions d'équilibre pourraient être une solution.

Mme Lydia PAPON CLAMADIEU suggère d'anticiper et de faire d'ores-et-déjà des économies.

M.Le Président indique que beaucoup d'économies au niveau des services sont faites notamment en 2013.

M.Roger SERRE intervient pour souligner que sans la pépinière d'entreprises et sans la zone d'activité, il n'y aurait pas d'activité sur le territoire.

M.Christophe SERRE ajoute que par définition, les services sociaux sont déficitaires. Avant d'en arriver à supprimer l'accueil de loisirs ou diviser par 2 la subvention à l'office de tourisme, il faudra anticiper.

M.Yves CLAMADIEU confirme et rappelle, comme déjà dit plusieurs fois en Conseil Communautaire, qu'il faut trouver de nouveaux projets économiques porteurs sur le territoire qui permettront d'apporter de nouvelles recettes.

M.Georges GAY confirme ce point.

M.Christophe SERRE ajoute qu'il faut déjà bien louer ce qu'il y a à louer et bien vendre ce qu'il y a à vendre.

M.Guy GATIGNOL demande s'il n'est pas possible de fusionner avec la Communauté de communes du Massif du Sancy qui a des moyens plus importants que Sancy Artense.

M.Christophe SERRE informe que la Communauté de communes du Massif du Sancy est très endettée.

M.Le Président répond qu'il rencontre Mme la Sous Préfète sur le sujet des évolutions intercommunales prochainement. Il ajoute qu'un projet de fusion est une possible évolution mais sur du long terme.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N.1

Présentation de la décision modificative faisant suite à une erreur d'imputation des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

Ecritures comptables					
Budget principal actuel					
Sections	comptes		Montants		
Section de fonctionnement	65736	Subventions d'équilibre de fonctionnement versées aux Budgets annexes	366 223,00 €		
Section d'investissement	204	Subventions d'équilibre d'investissement versées aux Budgets annexes	408 521,28 €		
Section de fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	409 000,00 €		
Section d'investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	409 000,00 €		
Décision modificative proposée					
Sections	comptes		Montants		
Section de fonctionnement	67		774 744,28 €		
Section de fonctionnement	021	Virement à la section d'investissement	478,72 €		
Section d'investissement	023	Virement de la section de fonctionnement	478,72 €		
				Répartition dans chaque budget annexe	
				Multiples ruraux	196 693,00 €
				Logements sociaux	274 240,00 €
				Pépinière d'entreprises	213 263,78 €
				Zone d'activité	90 547,50 €

M.Le Président explique que la Chambre Régionale des Comptes étudie actuellement l'équilibre du budget et devait remettre un courrier officiel avant le 2 juin. Le courrier n'ayant pas été reçu dans les temps, le Conseil de Communauté ne peut pas délibérer sur ce point. Il explique qu'il s'agit d'une mauvaise imputation des subventions d'équilibre aux budgets annexes et présente le projet de décision modificative.

Ce point est retiré.

4. FRAIS DE DÉPLACEMENT / CNFPT

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, portant droits et obligations des Communes, des Départements et des Régions ;
 VU la délibération n° DELIB2012-007 en date du 26 Janvier 2012 décidant de prendre en charge les frais de déplacements des agents se rendant à des formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la décision du Centre National de la Fonction Publique Territoriale de ne plus prendre en charge les frais de déplacements des stagiaires lors des formations dispensées, dans un périmètre de 25 kilomètres autour du lieu de formation ;

Il est proposé aux membres présents de prendre en charge la partie des frais de déplacements des agents communautaires non remboursés par le Centre National de La Fonction Publique lors de leurs formations.

Chaque agent de SANCY ARTENSE COMMUNAUTE amené à se déplacer avec son véhicule personnel dans le cadre de ses missions est remboursé de ses frais sur la base des indemnités kilométriques précisées dans le dernier arrêté ministériel en vigueur, du 26 Août 2008. Il précise que pour les frais de repas, le taux de remboursement forfaitaire s'élève à 15,25 €.

Il est proposé que les agents de SANCY ARTENSE COMMUNAUTE soient remboursés de leurs frais de déplacements dans les conditions exposées pour l'exercice de leurs missions pour la durée du mandat.

Mme Lydia PAPON CLAMADIEU s'interroge sur les frais de déplacements. Elle demande quel est le barème kilométrique retenu et s'interroge quant au forfait de 15,25€ pour les repas.

M.Le Président répond qu'il s'agit du barème fiscal : 0,23€ du km en fonction de la puissance du véhicule.

Il précise que la décision porte sur 2 points : la franchise mise en place par le CNFPT et la prise en charge des frais de déplacements des agents demandée par le Trésor Public en début de mandat.

M.Didier BONHOMME souligne qu'il est obligatoire de rembourser les frais de déplacements des agents.

M.Le Président informe qu'il est plus intéressant financièrement pour la Communauté de communes que les agents utilisent leur véhicule personnel plutôt qu'un véhicule de service.

M.Le Président met cette proposition aux voix.

Mme Lydia PAPON CLAMADIEU s'abstient.

A la majorité des votants, une abstention, le Conseil de Communauté décide :

- de PRENDRE en charge la partie des frais de déplacements des agents communautaires non remboursés par le Centre National de La Fonction Publique lors de leurs formations ;*
- de PRENDRE en charge les frais de déplacements des agents de SANCY ARTENSE COMMUNAUTE dans le cadre de leurs missions, hors formations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, selon le barème des indemnités kilométriques en vigueur ;*
- de PRENDRE en charge les frais de repas selon le taux de remboursement forfaitaire en vigueur ;*
- de PRECISER que les décisions ci-dessus adoptées le sont pour la durée du mandat, et que les crédits nécessaires seront prévus au Budget chaque année.*

CULTURE

5. PROJET DE SALLE DE SPECTACLES

Rappel du plan de financement en phase PRO:

PLAN DE FINANCEMENT PHASE APD			
Dépenses		Recettes	
		%	
concours	29 688,00 €	DETR tranche 1	301 785,00 €
AMO	51 200,00 €		13,56%
Diagnostics	2 080,00 €		
Contrôle technique	12 510,00 €		
SPS	2 415,00 €	Région ligne classique 20% plafonnés à 600000€	471 525,00 €
Maîtrise d'oeuvre Tranche ferme	332 759,63 €		38,02%
Sous-total 1	430 652,63 €	Région FRADDT EPCI 12 %	291 315,00 €
Lot 1: gros oeuvre	350 575,00 €	Région FRADDT EPCI / intégration Labesette	
		Région FRADDT Pays 3,54 %	83 460,00 €
		Département CTDD	
			17,82%
Lot 3: menuiserie ext	149 000,00 €		
		AUTOFINANCEMENT RESTANT	680 956,23 € 30,59%
Lot 4: Cloisons...	61 000,00 €		
Lot 5: menuiserie int	75 000,00 €		
Lot 6: Revêtements sols	60 000,00 €		
Lot 8: chauffage...	230 000,00 €		
Lot 9: Courants	138 000,00 €		
Lot 10: Sièges	60 000,00 €		
Lot 11: Praticables scène	17 500,00 €		
Lot 12: serrurerie	92 000,00 €		
Lot 13: éclairage sono	100 000,00 €		
Lot 14: équipement vidéo	17 000,00 €		
Lot 15: équipement cuisine	27 000,00 €		
Lot 16: VRD T1	153 000,00 €		
Sous-total 2	1 795 075,00 €		
TOTAL HT	2 225 727,63 €	TOTAL HT	2 225 727,63 € 100,00%

L'autofinancement restant est réparti à part égale entre la commune de Tauves et la Communauté de communes.

Présentation de l'état d'avancement du projet et du planning :

- La consultation peut être lancée autour du 5 juin pour une réception des offres le 15 juillet,
- Analyse des offres et négociations avec les entreprises du 16 juillet au 10 septembre,
- Choix des entreprises par le Conseil de Communauté de septembre 2014,
- Démarrage des travaux (phase de préparation) : début octobre,
- Durée des travaux : 13 mois,
- Réception estimée à septembre 2015.

M.Guy GATIGNOL reprend les conclusions de l'étude de faisabilité et s'interroge quant à l'ouverture de la salle 140 jours sur l'année.

M.Le Président explique qu'il s'agissait d'une ébauche du fonctionnement qui prévoyait, pour que la salle fonctionne correctement et que les habitants se l'approprient, une ouverture minimale d'un tiers de l'année.

M.Guy GATIGNOL est inquiet des coûts de fonctionnement prévisionnels de plus de 100 000€ et reprend les propos de M.Jean BOYER, ancien délégué communautaire, sur ses craintes liées au fonctionnement de la salle.

M.Christophe SERRE précise qu'il ne s'agit pas de 100 000€ de dépenses nouvelles dans la mesure où beaucoup de dépenses sont déjà existantes : le poste d'agent de développement culturel, la saison culturelle, etc. La salle polyvalente de Tauves coûte déjà 20 000€ à la Commune.

Il considère que si la Communauté de communes accueille de nouveaux habitants, c'est parce qu'elle dispose d'une offre culturelle. La culture est un élément d'attractivité.

Le projet est travaillé depuis 6 ans maintenant. Une étude de faisabilité a été menée, puis un concours d'architectes pour retenir un maître d'œuvre. Le projet a été revu à la baisse en 2013 pour diminuer les dépenses d'investissement et le taux de subvention est demeuré identique.

Aujourd'hui, le plan de financement est bouclé mais il est toujours possible de solliciter de nouvelles subventions auprès de l'Europe, du Ministère de l'agriculture ou exceptionnelles.

L'idée du projet est que les coûts nouveaux de fonctionnement soient partagés entre la commune et la Communauté.

Il est favorable pour trouver les solutions de fonctionnement les moins coûteuses et qui ne généreront pas de nouvelle embauche.

Le comité de pilotage chargé de travailler sur ce projet était notamment composé de la Comédie de Clermont, de la DRAC et du Transfo, qui ont confirmé qu'il était possible de faire appel à un intermittent du spectacle pour assurer la régie et ce de façon ponctuelle, plutôt que de penser à créer un poste.

Reprendre les propos de M.Jean BOYER et indiquer que le projet coûtera 100 000€ est un raccourci. Il rappelle que le poste d'agent de développement culturel avait réfléchi sur la base d'un temps de travail à 50% sur la résidence d'artistes et 50% sur la programmation culturelle. Cette dépense là est déjà existante.

M.Guy GATIGNOL s'interroge quant aux 8500€ au niveau du transfert de charges indiqués sur les coûts de fonctionnement prévisionnels.

Il souhaite que d'autres recettes soient trouvées à l'avenir : location à des comités d'entreprises par exemple, etc.

M.Christophe SERRE répond que le complexe sportif a également fait l'objet d'un transfert de charges. Il ajoute que ce sera à l'Office de tourisme d'avoir un rôle moteur pour faire connaître la salle et la faire louer.

M.Le Président indique qu'il y a encore beaucoup de travail et qu'il y aura nécessairement de nouvelles dépenses de fonctionnement sur ce projet. Il ajoute qu'il y aura des retombées indirectes sur le territoire qu'on ne peut pas mesurer.

M.Guy GATIGNOL s'interroge quant à la jauge de 150 places maximum qu'il trouve petite.

M.Christophe SERRE répond qu'il s'agit d'une jauge qui correspond aux besoins du territoire.

Une fois les gradins repliés, la salle devient une salle polyvalente avec une capacité d'accueil beaucoup plus importante.

M.Le Président rappelle que le projet initial salle polyvalente et salle de spectacles annexe a été réduit en un projet deux en un et que cette refonte du projet a permis d'économiser près d'un million d'euros mais sans réduire le montant des subventions.

M.Christophe SERRE conclue qu'il reste encore du travail pour assurer le fonctionnement de la salle en travaillant sur les recettes futures et sans embauche nouvelle au niveau des dépenses.

Pour ce qui concerne l'investissement, l'ouverture des plis des entreprises permettra peut-être d'avoir de bonnes surprises.

M.Jean Louis GOIGOUX demande si la salle actuelle sera totalement démolie.

M.Christophe SERRE répond que seuls les fondations et le sous-sol sont conservés.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil décident :

**** D'ENTERINER le planning proposé et,***

**** D'AUTORISER M.Le Président à lancer la consultation des entreprises.***

Présentation de l'avenant en moins-value au marché de maîtrise d'œuvre :

L'objet de l'avenant est de définir le montant définitif de la mission de maîtrise d'œuvre, en application de la décision du Conseil Communautaire pour l'engagement de la tranche ferme et uniquement la tranche ferme.

Dans la mesure où le projet a été retravaillé afin d'aboutir à une salle de spectacles et polyvalente 2 en 1; la tranche conditionnelle "création d'une salle de spectacles annexée à la salle polyvalente" a été abandonnée.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de procéder à un avenant en moins-value au marché de maîtrise d'œuvre comme suit :

Montant initial du marché :	326 656,00€ HT
Avenant n.1 <i>étude acoustique</i>	2 512,13€ HT
Avenant n.2 <i>reprise projet avec tranche ferme et conditionnelle</i>	75 804,00€ HT
Avenant n.3	- 72 212,50€ HT
Nouveau montant du marché	332 759,63€ HT

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil décident :

- * D'ENTERINER l'avenant en moins-value présenté et,*
- * D'AUTORISER M.Le Président à le signer.*

6. PROGRAMMATION CULTURELLE 2014-2015

Compte-rendu de la commission culture du 27 mai dernier.

Ordre du jour :

- Rôle et fonctionnement de la commission,
- Résidence d'artistes : présentation de l'équipement et de la résidence en cours : Céline Lastennet,
- Présentation du fonctionnement de la médiathèque et du réseau de lecture publique,
- Présentation de l'état d'avancement du projet de salle de spectacles,
- Présentation du bilan de la saison 2013-2014 et orientations pour la programmation culturelle 2014-2015,
- Questions diverses.

M.Le Président présente le projet de programmation culturelle qui a été présenté à la commission culture le 27 mai dernier.

Il comprend 13 spectacles dont 2 en direction des scolaires; 5 pour le jeune public et 6 pour le tout public.

2 spectacles seront assurés par la Compagnie professionnelle de l'Abreuvoir actuellement en résidence longue sur le territoire.

2 spectacles seront réalisés dans le cadre des Automnales.

M.Christophe SERRE rappelle qu'il faut au moins 7 spectacles professionnels pour être soutenu financièrement par le Conseil Général.

Il considère qu'il existe encore des marges de progrès pour augmenter la fréquentation des spectacles. Il souhaite qu'il y ait plus d'implication au niveau des initiatives intercommunales dans la vie locale.

L'expérience montre qu'il faut souvent plusieurs années avant qu'un public s'approprie un événement; mais il souhaite que les communes s'impliquent davantage.

M.Guy GATIGNOL souligne qu'il ne faut pas être trop élitiste dans la programmation.

M.Le Président répond que la Communauté veille à proposer des spectacles accessibles. Il prend l'exemple des spectacles jeune public qui sont systématiquement pleins.

16h30 : Départ de M.Christophe SERRE

M.Roger SERRE indique qu'il pourrait y avoir une meilleure communication en direction des associations locales.

M.Jean Louis GOIGOUX confirme et ajoute que les associations même sportives sont un bon relais local.

Mme Martine CHARBONNEL confirme que les habitants n'ont pas toujours l'information.

M.Yves CLAMADIEU nuance ces propos en précisant qu'il s'agit surtout d'un manque d'appropriation de la saison culturelle par les habitants plus qu'un manque de communication.

M.Le Président confirme et rappelle la communication qui est faite :

- plaquette de la saison culturelle qui est diffusée dans toutes les boites aux lettres, ainsi que dans les commerces, etc.
- mailing en direction des associations culturelles systématiquement avant chaque spectacle,
- page facebook culture en sancy artense,
- affiche du spectacle,
- agenda de l'office de tourisme.

Mme Marie Madeleine FEREYROLLES souligne que les écoles sont également un bon relais pour communiquer mais qu'il y a eu trop d'événements culturels d'un coup.

Les affiches s'empilent ; il y a beaucoup d'événements et par conséquent, l'information ne circule plus correctement.

Elle ajoute que le bouche à oreille est ce qui fonctionnera le mieux.

M.Guy GATIGNOL suggère la mise en place de panneaux lumineux.

M.Le Président répond qu'il n'est pas toujours facile d'installer ce genre de support où on le souhaite et que cela représente un coût conséquent.

M.Guy GATIGNOL demande si les spectateurs sont interrogés après les spectacles pour savoir ce qu'ils aimeraient voir.

M.Le Président répond que oui.

M.Guy GATIGNOL demande si les élus jouent le jeu et se rendent régulièrement aux spectacles d'Artenscène.

M.Le Président répond qu'il est en effet très important que les élus locaux soient les relais locaux et aillent voir les spectacles quand ils peuvent.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil décident :

** DE SE PRONONCER favorablement quant à la programmation culturelle 2014-2015 présentée.*

ECONOMIE - AGRICULTURE - FORÊT

7. DESSERTE FORESTIÈRE

Rappel:

En septembre 2013, la Communauté a lancé la réalisation de deux voiries forestières sur les communes de Larodde et Saint Genès Champespe, suite à un reliquat de subvention FEADER restant de la précédente tranche de travaux.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'ONF.

L'entreprise BELLON TP a été retenue pour la réalisation de ces deux voiries par décision du Conseil de communauté du 23 mai 2013 pour un montant de **20 890 € HT**.

La réalisation de ces travaux par la Communauté de communes a conduit à la signature de conventions avec la commune de Saint Genès Champespe et le SMGF de Larodde, afin que les bénéficiaires des travaux assurent la prise en charge de l'autofinancement restant.

Cette compétence intercommunale permet d'atteindre un montant de subventions proche de 80% et les communes ou SMGF concernés récupèrent le coût de l'autofinancement restant via la coupe des bois.

Travaux:

Montant total des travaux	28 062 € HT (33 562,15 € TTC) .
Maîtrise d'œuvre ONF :	2 142,85€ HT par voirie.
TOTAL	32 347,70€ HT 38 687,85€ TTC

Subventions:

La Communauté de communes attend :

- 1 617,39 € de subvention du Conseil général du Puy de Dôme (5% du montant HT des travaux + de la maîtrise d'œuvre)
- 19 643,4 € de subvention du FEADER et de l'Etat (9 821,7 € chacun). Ce montant est inférieur au montant inscrit au plan de financement puisqu'il correspond à 35% du coût HT des travaux mais ne prend finalement pas en compte les frais de maîtrise d'œuvre (soit une perte de quasiment 3 000 € de subvention).

Au final, la Communauté devrait percevoir **21 260.79 € de subventions**, laissant à la charge des bénéficiaires des travaux 17 427.06 € à financer (coût total TTC - subventions attendues). Le FCTVA attendu est de 5 989.65 € *et sera réparti et remboursé aux communes une fois perçu par la Communauté.*

Modification des ratios de la convention

Dans les conventions signées avec les bénéficiaires, il était prévu une prise en charge de l'autofinancement à hauteur de 44.17% pour Larodde et 55.83% pour Saint Genès. Ce prorata était établi sur les estimations de l'ONF avant travaux.

Il est donc proposé de rééquilibrer la répartition de l'autofinancement entre les deux bénéficiaires à savoir 40 % pour Larodde et 60 % pour Saint Genès Champespe.

Le montant de la participation demandé serait alors de :

	Prorata %	Participation	FCTVA attendu	Participation finale
Larodde	40	6 970,80 €	2 395,80 €	4 575,00 €
Saint Genès Champespe	60	10 456,20 €	3 593,70 €	6 862,50 €

Proposition d'avenant :

Avenant n°1
à la convention du.....
conclue entre Sancy Artense Communauté
et le SMGF de Larodde / la commune de Saint Genès Champespe.

L'article 4 de la convention d'origine est modifié comme suit :

La participation du SMGF de Larodde, pour les travaux faisant l'objet de la présente convention, est donc fixée à 6 970,80€ (40% du montant de l'autofinancement restant)

La participation de la commune de Saint Genès Champespe, pour les travaux faisant l'objet de la présente convention, est donc fixée à 10 456,20€ (60% du montant de l'autofinancement restant)

L'article 5 de la convention d'origine est modifié comme suit :

Le montant de FCTVA obtenu sera alors réparti aux co-contractants selon le prorata suivant :
- 40% Larodde
- 60% Saint Genès Champespe

Le reste de la convention est inchangé.

M.Joël PICARD demande pourquoi le coût de la desserte est plus élevée que l'estimation faite par l'ONF de 40%.

M.Georges GAY indique qu'il est favorable à cet avenant à la convention.

M.Le Président rappelle que la Communauté avance la trésorerie pour ces dossiers et que le remboursement par les communes de St Genès et de Larodde permettra d'améliorer la trésorerie de la Communauté.

M.Yves CLAMADIEU rappelle qu'il est prévu de verser un acompte à la Communauté au moment du lancement des travaux.

M.Le Président répond que la demande d'acompte sera faite pour les prochaines voiries.

M.Roger SERRE souhaite connaître la procédure pour bénéficier d'une nouvelle voirie de desserte forestière.

M.Le Président répond que les prochaines communes bénéficiaires sont Singles, La Tour d'Auvergne, St Julien et St Genès Champespe.

L'extension du schéma de desserte aux communes de Labessette et Trémouille leur permettra ensuite de bénéficier d'un projet.

La commune d'Avèze peut adresser un courrier à la Communauté à ce sujet.

M.Bruno EYZAT souligne que sur la commune de Trémouille St Loup, la forêt est souvent gérée par l'ONF et sinon il s'agit essentiellement de particuliers.

M.Le Président informe qu'il est tout à fait possible pour un particulier de prétendre à une voirie forestière s'il est prêt à financer l'autofinancement restant. Le cas s'est déjà présenté sur la commune de St Donat.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil décident :

** DE VALIDER l'avenant présenté et,*

** D'AUTORISER le Président à le signer.*

HABITAT - TRANSPORT

8. LIGNE DE TRANSPORT BUS VERT

Reprise de la ligne de transport via un transport à la demande :

Le Conseil Général assurait jusqu'à présent l'exploitation de la ligne régulière n.41 Tauves-Bort.

Le Conseil Général a décidé de supprimer cette ligne au 31 décembre 2013.

Après plusieurs échanges avec la Communauté de communes, il a validé une prolongation jusqu'au 31 mars 2014 puis jusqu'au 30 juin prochain.

Jusqu'à cette date la ligne ne fonctionnera que le samedi matin et en direction de Bort Les Orgues.

Le Conseil Général a proposé à Sancy Artense Communauté une reprise de cette ligne via le transport à la demande "Bus des Montagnes".

Dans le cadre du Bus des Montagnes, le Conseil Général soutient la Communauté à hauteur de 50% du déficit restant à charge.

compte-rendu de la réunion du 13 mai 2014

Ordre du jour de la réunion :

- modalité de reprise de la ligne Tauves/Bort les Orgues du samedi matin
- calcul de la cotisation correspondante
- tarifs pour les usagers

Les membres présents proposent d'assurer le service jusqu'à la fin de l'année sur la base de la signature d'une convention d'une durée de 6mois :

**PROJET DE CONVENTION POUR L'ORGANISATION
DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE
CIRCUIT TAUVES-BORT LES ORGUES**

Entre :

La Commune de _____, représentée par son Maire,

Et :

Sancy Artense Communauté, représentée par son Président,
Monsieur François MARION

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les engagements de chacune des parties en présence, pour l'organisation du service de transport à la demande Tauves-Bort les orgues avec points fixes les samedis matins.

Article 2 : Durée

La durée de la convention est fixée à 6 mois à compter du 1er juillet 2014.

La présente convention ne pourra pas être reconduite tacitement.

Un bilan du service devra être réalisé dès novembre 2014 afin d'évaluer le service et envisager le cas échéant sa poursuite.

Article 3 : Fonctionnement du service

Sancy Artense Communauté organise le service de transport à la demande sur inscription des usagers.

Le transport se fera uniquement le samedi matin à partir de Tauves et jusqu'à Bort Les Orgues (aller-retour).

Article 4 : Participation financière des communes bénéficiaires du service :

Le service est pris en charge par Sancy Artense Communauté qui perçoit la recette des usagers.

Le Conseil Général finance 50% du déficit restant à charge dans le cadre du service "bus des montagnes".

Les simulations proposées font ressortir un coût net du service restant à charge pour 6 mois de l'ordre de **2400€**.

Sur cette base là, la répartition par commune bénéficiaire se fait comme suit :

• Beaulieu	200€
• Labessette	200€
• Lanobre	600€
• Larodde	500€
• Tauves	700€
• Trémouille St Loup	200€
TOTAL	2 400€ pour une période de 6 mois.

Les montants seront évalués en fin d'année en fonction du coût réel du service et de la participation des usagers perçue.

Le montant facturé aux communes bénéficiaires sera, le cas échéant, corrigé.

Article 8 : Date d'effet

Cette convention prend effet à compter du 1er juillet 2014.

Article 9 : Résiliation

L'une des deux parties pourra mettre fin à la convention, pour quelconque motif que ce soit, par lettre recommandée avec accusé réception en respectant un délai de préavis d'au moins 1 mois à compter de la date de réception du courrier.

Article 10 :

La présente convention est soumise aux conditions suivantes :

- Transmission de la présente à la Sous-Préfecture après signature par les 2 parties
- Transmission de la convention à Monsieur le Trésorier du Mont Dore - La Tour d'Auvergne.

Pour Sancy Artense Communauté
LE PRESIDENT

Pour la Commune de
LE MAIRE

M.Le Président informe les membres du Conseil que les communes de Singles, Messeix et Bort les Orgues ont souhaité se retirer du projet.

L'idée est de tester cette ligne sous la forme d'un transport à la demande pendant 6 mois et de voir ensuite si elle est maintenue ou non.

M.Georges GAY confirme et ajoute que les 2400€ apportés jusqu'à ce jour par la commune de Bort seront répartis et pris en charge par les communes qui souhaitent pérenniser ce service durant les 6 prochains mois.

Il ajoute que la commune de Larodde ne continuera probablement pas à financer ce service pour 2 usagers sur Larodde et sur la base de la participation proposée (500€ pour 6 mois).

M.Patrick MARTY ne comprend pas pourquoi on emmènerait des habitants du territoire à Bort les Orgues, commune qui ne souhaite plus financer le service.

M.Le Président retrace l'historique du dossier qui date de novembre dernier. Le Conseil Général suspend la ligne au 30 juin prochain et a proposé à Sancy Artense Communauté de reprendre la ligne via un transport à la demande dans le cadre du bus des montagnes.

Mme Marie Madeleine FERAYROLLES estime qu'il s'agit d'un transfert de charges de la part du Conseil Général.

M.Le Président nuance ces propos en précisant que le Conseil Général financera la ligne de transport à la demande à hauteur de 50% de l'autofinancement restant.

Il ajoute qu'il regrette que la commune de Bort les Orgues ne souhaite plus participer mais précise que la Communauté sera l'organisatrice du transport et avancera la trésorerie : le déficit restant étant réparti entre les communes bénéficiaires.

M.Guy GATIGNOL demande si la délibération ne porte bien que sur 6 mois.

M.Le Président confirme.

M.Joël PICARD rappelle que les usagers des communes proches de Bort les Orgues sont habitués à se rendre sur cette commune qui fait partie de leur bassin de vie.

M.Le Président rappelle enfin que sur les 3 trajets existants jusqu'à fin 2013, seul le trajet aller-retour du samedi matin, le plus utilisé, est maintenu.

M.Le Président met aux voix :

S'abstiennent :

- Saint Sauves : Mrs David SAUVAT et Fabien GANDEBOEUF ainsi que Mme Lydia PAPON CLAMADIEU;
- La Tour : Mme Marie Madeleine FERAYROLLES et M.Guy GATIGNOL,
- Avèze : M.Alain CHABAUD,
- Bagnols : Mme Martine CHARBONNEL,
- St Julien : Mrs Patrick MARTY et Yves CLAMADIEU.

A la majorité des membres, 9 abstentions, le Conseil de Communauté décide :

** DE SE PRONONCER favorablement quant à la reprise de cette ligne et,*

** D'AUTORIER le Président à effectuer toutes démarches pour la mise en œuvre de ce projet.*

Proposition de tarifs :

Les membres présents lors de la réunion du 13 mai dernier ont proposé d'ajouter un euro aux tarifs actuels soit comme suit :

- Tauves-Bort	7.50€ l'aller/retour
- Larodde Bort	6.50€ AR
- Trémouille Bort	3.50€ AR
- Labessette Bort	3.50€ AR
- Beaulieu Bort	3.50€ AR
- Lanobre Bort	3,00€ AR

M. Le Président met aux voix :

S'abstiennent :

- Saint Sauves : Mrs David SAUVAT et Fabien GANDEBOEUF ainsi que Mme Lydia PAPON CLAMADIEU;
- La Tour : Mme Marie Madeleine FERAYROLLES et M. Guy GATIGNOL,
- Avèze : M. Alain CHABAUD,
- Bagnols : Mme Martine CHARBONNEL,
- St Julien : Mrs Partick MARTY et Yves CLAMADIEU.

A la majorité des membres, 9 abstentions, le Conseil de Communauté décide :

** DE VALIDER les tarifs présentés comme suit :*

- *Tauves-Bort 7.50€ l'aller/retour*
- *Larodde Bort 6.50€ AR*
- *Trémouille Bort 3.50€ AR*
- *Labessette Bort 3.50€ AR*
- *Beaulieu Bort 3.50€ AR*
- *Lanobre Bort 3,00€ AR*

Bus des Montagnes : événements foire de cournon et sommet de l'élevage.

Le Conseil Général renouvelle le bus des montagnes pour la foire de cournon et le sommet de l'élevage en septembre et octobre 2014

Le prix du transport est fixé à 3€ l'aller-retour.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil décident :

** D'ENTERINER l'organisation du bus des montagnes pour la Foire de Cournon le 9 septembre 2014 et le sommet de l'élevage le 1er octobre 2014 et,*

** DE VALIDER la prise en charge de 50% du déficit restant par le Conseil Général du Puy de Dôme.*

9. LOGEMENTS SOCIAUX

Proposition d'augmentation des loyers au 1er juillet 2014

La circulaire régissant les conventions APL du 24 janvier 2013 prévoit une augmentation maximum des loyers conventionnés de 2,20%.

Les loyers des logements sociaux sont régis par des conventions APL signées entre la Communauté de communes, l'Etat et la Caisse des Dépôts.

La Communauté applique un loyer correspondant à 90% du maximum conventionné.

Il est dès lors possible d'actualiser les loyers à compter du 1er juillet 2014 comme suit (+2,20%)

SINGLES

Niveaux	Type de logement	Surface Habitable en m ²	Surface des annexes	surface utile	loyer max conv APL (valeur 2005)	Loyer max conv 2014	Loyer au m ² 2014 (90%)	Loyer 2014	Rappel 2013	Loyer au m ² 2013 (90%)
Appart 1, RDC bas	3	67,66		67,66	4,46	4,76	4,29	290,06	283,81	4,19
Appart 2, RDC haut + étage	4	96,07	27	100,57	4,46	4,76	4,29	431,14	415,63	4,19
		163,73	Terrasse	168,23						
		Annexe	En m ²	Prise en compte dans le loyer						
		Terrasse	27							
		Annexe Max	9	4,5						

BAGNOLS

Niveaux		Surface Habitable en m ²	surface utile	loyer max conv APL (valeur 2005)	Loyer max conv 2014	Loyer au m ² 2014 (90%)	Loyer 2014	Rappel 2013
1	T3	67,22	67,22	4,58	4,93	4,44	298,46	298,46
1	T2	45,64	45,64	4,58	4,93	4,44	202,64	202,64
1	T4	91,72	91,72	4,58	4,93	4,44	407,24	407,24
2	T3	70,23	70,23	4,58	4,93	4,44	311,82	311,82
2	T2	49,88	49,88	4,58	4,93	4,44	221,47	221,47
2	T4	92,24	92,24	4,58	4,93	4,44	409,55	409,55

CROS

Niveaux		surface utile	loyer max conv APL (valeur 2008)	Loyer max conv 2014	Loyer au m ² 2014 (90%)	Loyer 2014	Rappel 2013	Loyer au m ² 2013 (90%)
RDC	4 78	78	4,93	5,46 €	4,91 €	383,01 €	374,76	4,80

SAINT DONAT

Niveaux		Surface Habitable en m ²	Surface des annexes	surface utile	loyer max conv APL (valeur 2005)	Loyer max conv 2014	Loyer au m ² 2014 (91,47%)	Loyer 2014	Rappel 2013
RDC	4	73,82		73,82	4,46	4,80 €	4,32 €	318,65 €	316,76
								30,00 €	30,00 €

AVEZE

Niveaux		Surface Habitable en m ²	Surface des annexes	surface utile	loyer max conv APL (valeur 2010)	Loyer max conv 2014	Loyer au m ² 2014 (90%)	Loyer 2014	Rappel 2013	Loyer au m ² 2013 (90%)
1	3	80		80	4,85	5,12 €	4,61 €	368,51 €	360,58	4,51

Rappel :

En 2013, il a été convenu de n'augmenter que de 1,50%.

M.Didier BONHOMME demande si les logements ouvrent bien droit aux APL.

M.Le Président lui confirme.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil décident :

** D'AUGMENTER les loyers des logements sociaux tels que présentés soit +2,20% comme le prévoit la circulaire régissant les conventions APL du 24 janvier 2013, et ce à compter du 1er juillet prochain.*

** les loyers des logements situés à Bagnols étant déjà au plafond demeurent inchangés.*

10. Commissions intercommunales

Modification des commissions intercommunales

Rajouts :

- Jean Pierre ANDRAUD à la commission économie,
- Christian MONTEIX à la commission sport,
- Marie Madeleine FERAYROLLES à la commission habitat
- Fabien GANDEBOEUF à la commission agriculture-économie-forêt

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil décident :

** D'ENTERINER les modifications proposées aux différentes commissions intercommunales.*

Renouvellement de la commission accessibilité :

Rappel de la composition de la commission accessibilité créée en septembre 2009 :

Les EPCI doivent mettre en place une commission intercommunale d'accessibilité, composée notamment de représentants de communes et d'associations de personnes handicapées et d'usagers.

Cette commission intercommunale est principalement chargée d'organiser, d'animer et de coordonner :

- l'élaboration par les communes d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public (fait en 2011)
- la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des établissements communaux et communautaires recevant du public, avant le 1er janvier 2010 pour les 1ère et 2ème catégories ou avant le 1er janvier 2011 pour les 3ème et 4ème catégories.

L'ensemble des travaux rendus nécessaires devront être programmés avant 2015.

Cette Commission devra être composée de:

- Président de l'EPCI,
- Représentants des communes,
- Représentants des habitants,
- Représentants d'associations départementales de personnes handicapées.

Composition de la précédente commission :

- le Maire de chaque commune ou son représentant,
- M. Daniel ROULET, représentant de l'association malades et handicapés,
- un représentant des centres de secours de Tauves et de La Tour d'Auvergne,
- un représentant des maisons de retraite de Tauves et de La Tour d'Auvergne,
- la Principale du Collège de La Tour d'Auvergne,
- un représentant de l'association des commerçants-artisans pôle sancy ouest.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil décident :

** DE VALIDER la composition de la commission accessibilité comme suit :*

- *le Maire de chaque commune ou son représentant,*
- *M. Daniel ROULET, représentant de l'association malades et handicapés,*
- *un représentant des centres de secours de Tauves et de La Tour d'Auvergne,*
- *un représentant des maisons de retraite de Tauves et de La Tour d'Auvergne,*
- *la Principale du Collège de La Tour d'Auvergne,*
- *un représentant de l'association des commerçants-artisans pôle sancy ouest.*

11. Questions diverses

Commission sport :

M.Patrick MARTY souhaiterait que la commission sport se réunisse rapidement et regrette qu'il n'ait pas de budget alloué au sport en dehors de la gestion du complexe sportif.

Il aimerait que la commission sport se réunisse en vue d'organiser des événements sportifs à l'image de ce qui s'organise sur un plan culturel.

M.Yves CLAMADIEU indique qu'il faut dans un premier temps que la commission se réunisse et travaille sur un projet avant d'envisager d'inscrire une somme au budget.

M.Guy GATIGNOL demande si les associations locales peuvent prétendre à une subvention de la Communauté de communes.

Mme Marie Madeleine FERAYROLLES lui répond que seules les associations œuvrant en direction des jeunes adolescents peuvent prétendre à une aide dans le cadre du plan éducatif local. La communauté de communes est soutenue par la CAF pour cette action.

M.Patrick MARTY relance l'idée de réunir la commission sport dont M.Christophe SERRE est le Président.

M.Guy GATIGNOL regrette que M.Christophe SERRE, Président de la commission culture, n'ait pas été présent le 27 mai dernier pour la première réunion de cette commission.

Formations habilitation électrique et certifito :

M.Le Président informe les élus que l'habilitation électrique et prochainement certifito sont des habilitations obligatoires pour les employés municipaux. Il indique que si au moins 10 agents du territoire s'inscrivent, la formation pourra s'organiser sur place et permettra de réduire les coûts.

Multiple Rural à Larodde :

M.Georges GAY s'interroge quant aux suites à donner au projet de multiple rural à Larodde et demande si le courrier de notification de la DETR est arrivé à la Communauté.

M.Le Président répond qu'il n'a pas de confirmation écrite mais qu'il semble que la DETR n'ait pas été attribuée.

M.Georges GAY invite la Communauté à mieux avancer sur ce projet comme elle le fait pour d'autres. Il y a sur la commune de Larodde des personnes désireuses de s'installer et qui ne peuvent ni se loger, ni prendre un café.

M.Le Président suggère, dans un premier temps, de trouver un porteur de projet avant de lancer le multiple.

M.Georges GAY demande à ce que ce projet soit relancé.

M.Patrick MARTY indique qu'il faut amortir les coûts de l'étude qui était de 10 000€HT.

Ateliers du Relais d'Assistante Maternelle :

Mme Marie Madeleine FERAYROLLES s'interroge quant aux ateliers du RAM sur La Tour d'Auvergne qui n'ont plus lieu depuis quelque temps et regrette l'absence d'information.

Commission NTIC :

M.Guy GATIGNOL s'interroge quant à l'organisation d'une commission nouvelles technologies qui devient pressante.

Il propose que l'ensemble des Maires fassent remonter leurs besoins avant la réunion avec Mme ALLEGRETTE - Orange - pour avancer plus vite de façon plus efficace.

La réunion portera sur le très haut débit et le réseau GSM.

Concernant le site internet de la Communauté, il considère qu'il s'agit d'une porte d'entrée et qu'il est temps de le refaire pour l'actualiser.

Une architecture de site a été élaborée par les services de la Communauté et il faut estimer un coût de 8000€ HT environ pour un nouveau site.

Il suggère d'étudier la solution proposée par "le réseau des communes" qui proposent des sites pour 624€ TTC par an.

Concernant l'informatique des écoles, il souhaite que Sancy Artense Communauté équipe mieux les écoles avec des tableaux interactifs.

M.Le Président répond qu'elles sont déjà équipées.

M.Guy GATIGNOL répond que les besoins ont évolués et que les nouveaux tableaux interactifs permettent d'aller plus loin.
Il ajoute que les écoles sont en demande.

Il informe que la bibliothèque de La Tour d'Auvergne sera prochainement en réseau avec la médiathèque et est ravi que le portail "catalogue en ligne" avec réservation en ligne du fonds de la médiathèque se mette en place en parallèle.

Il aimerait qu'une règle commune fixe le budget acquisition de chaque bibliothèque municipale.

M.Le Président répond que la médiathèque départementale fixe des budgets minimums fonction du nombre d'habitants et que ce n'est pas à la Communauté de s'ingérer dans les budgets communaux.

Fiscalité :

M.Roger SERRE indique qu'il serait intéressant de bénéficier d'une formation à destination des élus sur les modalités de calcul des bases d'imposition.

En effet, même si les taux des communes n'ont pas augmenté, certains contribuables ont connu des modifications de leur impôt.

Dossier Limagrain - Sanders :

M.Yves CLAMADIEU souhaite vivement que ce dossier avance et que la Communauté de communes prépare un courrier et/ou organise une réunion avec les interlocuteurs de chez Limagrain et Sanders.

L'objectif étant d'argumenter pour éviter la fermeture du magasin de La Gare de Laqueuille et de donner une information sur les lots à vendre de la zone d'activité de La Courtine.

M.Didier BONHOMME nuance ces propos et insiste sur le fait qu'il ne faut pas réduire l'actuel projet à une fermeture de magasin. Il ajoute que la société Sanders détiendra 65% des parts et que la fusion avec Limagrain est déjà actée.

M.Yves CLAMADIEU insiste tout de même pour que le territoire soit force de proposition et propose d'aller à la rencontre du Président de Limagrain et du Directeur de Sanders.

M.Le Président se propose de contacter Jean Yves FOUCAULT - Président de Limagrain.

La séance est levée à 18h00.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL DE COMMUNAUTE
JEUDI 26 JUIN à 14H00
A SINGLES